



TEXTE ADOPTÉ n° 637

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

10 décembre 2015

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République de Singapour** en vue d'éviter les  **doubles impositions**  et de prévenir l'**évasion** et la  **fraude fiscales**  en matière d'impôts sur le revenu,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **3153** et **3299**.

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu, signée à Singapour le 15 janvier 2015, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 2015.*

*Le Président,*  
*Signé : CLAUDE BARTOLONE*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3153.



ISSN 1240 - 8468